

**COMPTE RENDU DE LA
SÉANCE DU 27 AOUT 2019**

A 20H30 les membres du Conseil Municipal de la Commune de **AUCHAY SUR VENDEE** se sont réunis en session ordinaire, à la mairie à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le **14 AOUT 2019** sous la Présidence de Joël GIRAUD, Maire. Les membres du Conseil Municipal présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de vingt, il a été procédé immédiatement à l'ouverture de la séance.

Noms et prénoms	Présent	Absent	Absent(e) excusé(e) (si pouvoir préciser le nom du mandataire)
Bazire Marielle			
Caquineau Patrick			
Cardin David		X	
Cauneau-Vignes Laurence			Pouvoir à Patrick Caquineau
Deborde Bruno			Pouvoir à Dominique Gatineau
Gatineau Dominique			
Girard Patrice			
Giraud Joël			
Grolleau Lionel			
Héraud Michel			
Lefrère Aurélien			X
Liger Olivier			
Mallard-Lucas Irène			
Martineau Myriam			Pouvoir à Michel HERAUD
Naudon Brigitte			
Pizon Joël			
Peuaud Didier			
Remaud Colette			
Suire Sylvia			Pouvoir à Brigitte Naudon
Trichet Marie-Claude			

ORDRE DU JOUR

Désignation du secrétaire de séance

Approbation du compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 17 JUIN 2019

20190801. Délibération pour l'attribution du marché concernant les travaux du projet de franchissement de la rivière Vendée
20190802. Délibération autorisant le maire à signer et à déposer la demande de déboisement sur l'emprise du projet de franchissement de la rivière Vendée
20190803. Délibération concernant le projet d'implantation d'éoliennes Montreuil/Velluire/Auchay-sur-Vendée porté par ABO-WIND
20190804. Délibération pour autoriser le survol des pales dans le cadre du projet éolien WPD et la signature d'une convention pour l'enfouissement des réseaux
20190805. Délibération pour la signature d'une convention avec la Région pour le transport scolaire
20190806. Délibération pour la validation du PLH 2020/2025
20190807. Délibération pour l'attribution d'un passeport accession à la propriété
20190808. Délibération pour la signature de l'acte d'engagement dans le cadre du groupement de commandes « Balayage mécanique des voies »
20190809. Délibération relative à une demande d'enregistrement d'une centrale d'enrobage temporaire suite aux travaux de rechargement d'enrobé sur l'A83
20190810. Délibération pour remplacement d'un copieur mairie annexe de Chaix
20190811. Délibération pour l'approbation du rapport de la CLECT
20190812. Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable Vendée eau
20190813. Présentation du rapport annuel de Trivalis

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Madame Marie-Claude TRICHET est désignée secrétaire de séance

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 17 juin 2019

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la réunion du 17/06/2019

Ajout de point supplémentaire à l'ordre du jour

Monsieur le Maire propose au conseil l'ajout des points suivants :

- Signature de la convention avec le département pour l'entretien des poteaux incendie
- Délibération acquisition parcelles – annule et remplace la délibération en date du 02 avril 2019

Le conseil à l'unanimité accepte l'ajout de ce point supplémentaire

DELIBERATIONS

20190801. Délibération pour l'attribution du marché concernant les travaux du projet de franchissement de la rivière Vendée

Rapporteur : Joël GIRAUD

Exposé :

Suite à la validation par le conseil municipal du projet de réalisation d'un nouveau franchissement de la Vendée, la procédure d'appel d'offres pour le marché a été lancée le 11 juin.

La date limite de réception des offres a été fixée au 18 juillet 2019 à 12 heures

L'ouverture des plis s'est déroulée le 19 juillet, en présence des membres de la commission d'appel d'offres et de Monsieur Rousseau de l'entreprise ARTELIA, maître d'œuvre, chargé de l'analyse des offres.

28 dossiers ont été retirés, 3 offres ont été présentées

**COMPTE RENDU DE LA
SÉANCE DU 27 AOUT 2019**

Présentation des 3 offres réceptionnées :

ENTREPRISE LEPINE TP – 44 640 LE PELLERIN
ENTREPRISE MARC SA – 50110 TOURLAVILLE
ENTREPRISE BONNET – 79160 COULONGES-sur-L'AUTIZE

Objet	CANDIDATS		
	LEPINE TP	MARC SA	SAS BONNET
Généralités	153 200.00	254 470.00	163 875.00
Terrassements	241 839.00	205 487.40	183 834.00
Ouvrage poutrelles enrobées – Fondations	133 976.00	121 016.00	124 728.00
Ouvrage poutrelles enrobées – Cu-lées et mur en retour	95 286.50	109 768.40	77 763.10
Ouvrage poutrelles enrobées – Ta-blier	458 561.00	341 149.40	335 848.95
Ouvrage poutrelles enrobées - Equi-pement	294 345.00	96 773.50	187 107.25
Pont maçonné – réhabilitation et renforcement	30 075.00	26 059.00	11 165.40
Raccordements routiers	169 129.00	216 571.00	157 217.00
Piste cyclable	2 941.00	8 316.00	2 830.00
Inclusions rigides	38 460.00	70 000.00	66 500.00
TOTAL HT	1 617 785.50	1 449 610.70	1 310 868.70
TVA	323 557.10	289 922.14	262 173.74
TOTAL TTC	1 941 342.60	1 739 532.84	1 573 042.44

POUR RAPPEL
FRAIS HORS MARCHÉ

Objet	Entreprise	HT	TTC
Sondages	CEREMA	14 230.00	17 076.00
MO	ARTELIA	67 732.90	81 279.48
CSPS	SOCOTEC	4 020.00	4 824.00
Contrôle extérieur des travaux	Consultation en cours	+/- 9 900.00	+/- 11 880.00
TOTAL		95 882.29	115 059.48

A PREVOIR : +/- 15 000 TTC pour l'achat des parcelles, les frais de géomètre, les frais de Notaire, le Sydev.

Après analyse des offres, la commission a retenu l'entreprise BONNET SAS

Monsieur le Maire propose au conseil de valider le choix de la commission et de retenir l'entreprise BONNET pour un montant de 1 310 868.70 HT – 1 573 042.44 TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'UNANIMITE

- **Attribue le marché à l'entreprise : BONNET SAS – 38 Rue de Fontenay – BP 2015 – 79160 COULONGES-sur-L'AUTIZE**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

20190802. Délibération autorisant le maire à signer et à déposer la demande de déboisement sur l'emprise du projet de franchissement de la rivière Vendée

Rapporteur : Joël GIRAUD

Exposé :

Dans le cadre de la réalisation des travaux du nouveau franchissement de la Vendée, il est nécessaire de procéder au déboisement d'une partie des parcelles impactées par le projet (parcelles : ZL 81 -ZL 106 – D 579 -D 586 – D 587) superficie à défricher 19 a 40 ca –

Monsieur le Maire demande au conseil l'autorisation de signer et de déposer la demande de défrichement à la DDTM

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,
à l'UNANIMITE**

- **Autorise le Maire à signer et à déposer la demande de défrichement auprès des services de la DDTM**

20190803. Délibération concernant le projet d'implantation d'éoliennes Montreuil/Velluire/Auchay-sur-Vendée porté par ABO-WIND

Avant d'aborder ce point Monsieur le Maire invite les élus concernés par ce projet (propriétaire ou exploitant des parcelles concernées par l'implantation du projet) à quitter la salle.

Monsieur GROLLEAU Lionel

Madame BAZIRE Marielle

Quittent l'assemblée et ne prendront pas part aux délibérations et au vote.

Monsieur HERAUD précise qu'il n'utilisera pas la procuration remise par Madame MARTINEAU, pour ce vote ; Madame Martineau, étant concernée par le projet.

Monsieur GATINEAU n'utilisera pas la procuration remise par Monsieur DEBORDE Bruno, pour ce vote ; Monsieur DEBORDE étant concerné par le projet.

Rapporteur : Michel HERAUD

Exposé :

La société ABO-WIND travaille actuellement à l'élaboration d'un projet éolien le long de la D 938 ter, qui impacterait les communes d'Auchay-sur-Vendée (secteur de Chaix), Montreuil et les Velluire-sur-Vendée (secteur Velluire) - présentation de la zone d'étude –

Il est demandé au conseil de se prononcer sur ce projet –

Monsieur HERAUD suggère que face à l'augmentation de ce type de demande, le conseil prenne une décision motivée d'ordre général, qui s'appliquerait à toutes les demandes à venir concernant cette zone d'implantation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 0 VOIX POUR, 12 VOIX CONTRE (M.C. Trichet, C. REMAUD, P. CAQUINEAU + pouvoir, B. NAUDON + pouvoir, I. MALLARD-LUCAS, J.GIRAUD, M. HERAUD, J. PIZON, O. LIGER , P. GIRARD) - , 2 ABSTENTIONS (D. GATINEAU , D. PEUAUD)

- ✓ **Considérant que le projet de parc éolien présenté par la société ABO WIND, se situe sur la zone d'implantation de l'éventuelle alternative à l'A831**

- ✓ Considérant les avis respectifs du Conseil Départemental de la Vendée et du Parc Naturel du Marais Poitevin qui, afin d'éviter le mitage se sont prononcés en défaveur de l'implantation de nouveaux parcs éoliens sur leur territoire en privilégiant le développement de parcs éoliens existants.
- ✓ Considérant par ailleurs, la nuisance que peut représenter l'implantation d'Eoliennes à une distance de 500 mètres des habitations tel que le prévoit le projet présenté par ABO WIND.
- Emet un avis DEFAVORABLE au projet éolien présenté par la société ABO WIND et à tout autre projet à venir qui se situerait dans le même périmètre (le long de la D 938Ter secteur Auchay-sur-Vendée (secteur Chaix) Montreuil / Les Velluire-sur-Vendée (secteur Velluire)

20190804. Délibération pour signature d'une constitution de servitude WPD (ENERGIE VENDEE) et autoriser la signature d'une convention pour l'enfouissement des réseaux.

Avant d'aborder ce point Monsieur le Maire invite les élus concernés par ce projet (propriétaire ou exploitant des parcelles concernées par l'implantation du projet) à quitter la salle.

Monsieur GATINEAU Dominique, qui détient le pouvoir de Monsieur DEBORDE Bruno également concerné par le projet, quitte l'assemblée et ne prendra pas part aux délibérations et au vote.

Rapporteur : Michel HERAUD

Exposé :

Dans le cadre du projet Eolien composé de neuf éoliennes d'une hauteur maximale de 180 mètres en bout de pale, sur le territoire de la commune d'Auchay-sur-Vendée (secteur Auzay) la société Energie Vendée (WPD) sollicite le conseil municipal afin d'autoriser le Maire à signer **une constitution de servitude** dont l'objet est :

- La création d'une servitude d'accès
- La création d'une servitude de câblage et réseau enterrés
- La création d'une servitude de préservation du fonctionnement et du rendement du parc éolien envisagé

sur les parcelles ZM 25/ZW 09/ZX 06/ZM 07(en partie).

Lecture de la « constitution de servitude » proposée par ENERGIE VENDEE

Par ailleurs, Monsieur Héraud précise que dans le cadre des mesures compensatoires, la société Energie Vendée, propose en vue de contribuer à l'amélioration du cadre de vie des habitants d'Auchay-sur-Vendée de financer une partie des travaux que la commune va commander au SyDEV, gestionnaire des réseaux sur le territoire de la commune.

Les modalités de l'offre et les conditions de la participation financière font l'objet d'une convention.

Lecture de la convention rédigée par ENERGIE VENDEE

Après avoir ouï l'exposé, le conseil municipal, à l'UNANIMITE

- 1) Considérant le manque de précision concernant les différents montants évoqués (périodicité, nombre de machines concernées, nombre de mètres, etc...) n'autorise pas le Maire à signer la « constitution de servitude » telle que présentée. Ce point sera revu lors d'une prochaine séance.
 - La création d'une servitude d'accès
 - La création d'une servitude de câblage et réseau enterrés

- La création d'une servitude de préservation du fonctionnement et du rendement du parc éolien envisagé sur les parcelles ZM 25/ZW 09/ZX 06/ZM 07(en partie).

Considérant qu'aucune réunion avec le SyDEV n'a eu encore eu lieu à ce sujet,

- 2) **N'autorise pas le maire à signer la convention fixant les modalités de l'offre et les conditions de la participation financière mise en place dans le cadre de mesures compensatoires. Le conseil souhaite que cette convention soit revue après les réunions préparatoires avec le SyDEV.**

20190805. Délibération pour la signature d'une convention avec la Région pour le transport scolaire.

Rapporteur : Brigitte NAUDON

Exposé :

Par délibération en date du 16 janvier 2018, le conseil municipal a autorisé le Maire à signer avec la Région une convention de délégation de compétences en matière d'organisation et de gestion des services de transport scolaire à compter de la rentrée 2017/2018

Au vu de règlement régional définissant l'organisation du transport scolaire appliqué à compter de la rentrée scolaire 2019/2020, il y a lieu de modifier la délégation de compétence des organisateurs secondaires, par le biais d'un avenant. Cet avenant introduit des dispositions transitoires pour l'année scolaire 2019/2020. Une nouvelle convention définira ultérieurement les modalités de financement des AO2

Lecture de l'avenant

Après avoir ouï l'exposé, le conseil municipal, à l'UNANIMITE

- **Accepte les modifications telles que mentionnées dans l'avenant n° 1 à la convention de délégation de compétences en matière d'organisation et de gestion des services de transport scolaire**
- **Autorise le maire à signer l'avenant n°1, relatif au transport scolaire, avec la Région**

20190806. Délibération pour la validation du PLH 2020/2025

Rapporteur : Michel HERAUD

Exposé :

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2020-2025 (PLH) – AVIS SUR LE PROJET DE PLH

VU le Code de la construction et de l'Habitation, et notamment ses articles L302-1 et suivants et R302.1 et suivants ;

VU la délibération communautaire n°11 du 13 février 2017 approuvant le lancement de la procédure d'élaboration du Programme Local de l'Habitat ;

VU la délibération communautaire du 8 juillet 2019 approuvant le premier arrêt du projet de Programme Local de l'Habitat 2020 – 2025 ;

CONSIDÉRANT que l'étude du Programme Local de l'Habitat a permis d'associer l'ensemble des élus, communautaires et communaux, ainsi que les partenaires et acteurs du territoire ;

**COMPTE RENDU DE LA
SÉANCE DU 27 AOUT 2019**

CONSIDÉRANT que la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée souhaite poursuivre et développer une politique de l'habitat ambitieuse et innovante suivant 5 grandes orientations stratégiques :

- ✓ Assainir et rééquilibrer les marchés locaux de l'habitat : accompagner le parcours résidentiel des ménages afin de maintenir des conditions favorables d'attractivité et de garantir un développement partagé du territoire pour assurer les équilibres démographiques ;
- ✓ Promouvoir un habitat plus « vertueux » et respectueux de la qualité du cadre de vie en mettant en œuvre une politique communautaire limitant la consommation foncière et accompagnant la qualité urbaine ;
- ✓ Optimiser les capacités du parc ancien pour valoriser le tissu existant, poursuivre et amplifier la revalorisation du parc ;
- ✓ Développer un habitat solidaire pour apporter des réponses adaptées aux besoins spécifiques ;
- ✓ Renforcer la gouvernance de la politique locale de l'habitat par un pilotage et une communication ad hoc ;

CONSIDÉRANT que ces orientations se déclinent en un programme de 15 fiches-actions et de 42 modalités d'actions ;

Après avoir ouï l'exposé, le conseil municipal, à l'UNANIMITE

- **Emet un avis favorable sur le projet du Programme Local de l'Habitat 2020 - 2025**

20190807. Délibération pour l'attribution d'un passeport accession à la propriété

Rapporteur : Laurence DESCAMPS

Exposé :

En date du 17 mai 2018 le conseil municipal a décidé de renouveler l'adhésion au dispositif PASSEPORT ACCESSION pour l'année 2018 et de fixer à 3000€ le montant total versé par la commune dans le cadre de ce dispositif (soit 2 dossiers).

Un premier dossier éligible au titre de l'année 2018 s'est déjà vu attribuer la subvention.

Un second dossier déclaré éligible par l'Adile a été retenu au titre de 2018 : dossier de Madame BRABANT Géraldine pour la construction d'un logement neuf.

Il est demandé au conseil d'autoriser le versement de la subvention de 1500€ au titre du PASSEPORT ACCESSION au bénéfice de Madame BRABANT Géraldine domiciliée allée du Lac à Auchay-sur-Vendée.

Après avoir ouï l'exposé, le conseil municipal, à l'UNANIMITE

- **Autorise le versement d'une subvention de 1500€ au profit de Madame BRABANT Géraldine, dans le cadre du PASSEPORT ACCESSION.**

20190808. Délibération pour la signature de l'acte d'engagement dans le cadre du groupement de commandes « Balayage mécanique des voies »
--

Rapporteur : Michel HERAUD

Exposé :

Point retiré de l'ordre du jour – sans objet –

**COMPTE RENDU DE LA
SÉANCE DU 27 AOUT 2019**

20190809. Délibération relative à une demande d'enregistrement d'une centrale d'enrobage temporaire à la suite des travaux de rechargement d'enrobé sur l'A83

Rapporteur : Joël GIRAUD

Exposé :

Dans le cadre des travaux de rechargement en enrobé de l'A83, l'entreprise CHARIER TP SUD, envisage l'installation temporaire d'une centrale d'enrobage sur le territoire de la commune de DOIX lès FONTAINES.

Cette installation considérée comme installation classée pour la protection de l'environnement nécessite la consultation du public et l'avis du conseil municipal.

La consultation a eu lieu du 15 juillet au 12 août 2019.

Conformément à l'article 5 de l'arrêté 19- DRCTAJ/1-306, le conseil municipal dispose d'un délai de 15 jours après la fin de la consultation pour se prononcer sur ce dossier.

Après avoir ouï l'exposé, le conseil municipal, à l'UNANIMITE :

- **Émet un avis favorable à l'installation d'une centrale d'enrobage provisoire sur le territoire de la commune de DOIX lès FONTAINES**

20190810. Délibération pour remplacement d'un copieur mairie annexe de Chaix

Rapporteur : Michel HERAUD

Exposé :

Le contrat qui nous lie à la société Boutin pour la location et l'entretien du copieur de la mairie annexe de Chaix, arrive à échéance.

Une consultation a été lancée.

Monsieur Héraud présente les devis de la société Boutin et de la société Vendée Bureau

	BOUTIN	VENDEE BUREAU
Prix copie noir et blanc /1400 pages	0.0040 HT la page	0.0032 HT la page
Prix copie couleur/700 pages	0.040 HT la page	0.032 HT la page
Maintenance/assistance	250.00 HT/ an	322.56 HT / an
Location	69.00 HT/ mois	62.00 HT / mois
Livraison	Forfait : 180.00 HT	Forfait : 180.00 HT
Plus	<ul style="list-style-type: none">• Un trimestre de copies offert• Prise en charge du solde du contrat de location précédent (296.40€ TTC)	Néant

Après avoir ouï l'exposé, le conseil municipal, à l'UNANIMITE :

- **Décide de retenir la société : BOUTIN**
- **Autorise le Maire à signer le contrat avec la société BOUTIN**

20190811. Délibération pour l'approbation du rapport de la CLECT

Rapporteur : Michel HERAUD

Exposé :

Conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C IV du Code Général des Impôts, l'instauration de la Fiscalité Professionnelle Unique et le transfert de compétences impliquent une évaluation précise des charges qui sont transférées par les communes à la communauté de communes. L'appréciation des charges transférées se réalise par l'intermédiaire d'une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) dont les membres sont les Maires des communes.

La CLECT a pour mission :

- d'une part de procéder à l'évaluation de la totalité des charges financières transférées à l'EPCI et correspondant aux compétences dévolues à celui-ci ;
- d'autre part de calculer les attributions de compensations existantes entre l'EPCI et chacune de ses communes membres.

La CLECT doit donc obligatoirement intervenir lors de tout transfert de charges qui peut résulter :

- soit d'une extension des compétences de l'EPCI,
- soit de la définition de l'intérêt communautaire de telle ou telle action.

Elle propose donc une méthodologie d'évaluation et veille à son application effective à chaque transfert.

Il revient à la CLECT de garantir l'équité de traitement et la transparence des méthodes d'évaluation des charges transférées. L'objectif, conformément aux principes fondamentaux de la fiscalité professionnelle unique, est la parfaite neutralité budgétaire.

C'est ainsi que la CLECT de la Communauté de communes du Pays de Fontenay-Vendée s'est réunie le 8 juillet dernier pour fixer le montant des attributions de compensation 2019 dont le détail figure au rapport joint en annexe à la présente délibération.

Chaque conseil municipal doit ensuite se prononcer sur le rapport de la CLECT dans un délai de trois mois à compter de la transmission du rapport par le président de la commission.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général des Impôts,

VU le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée suite à sa réunion du 8 juillet 2019, dont un exemplaire est joint à la présente délibération,

CONSIDERANT qu'il appartient aux communes membres de la Communauté de communes du Pays de Fontenay-Vendée d'approuver le rapport de la CLECT afin de fixer les montants des attributions de compensation de chaque commune,

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur l'approbation du rapport de la CLECT de la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée du 8 juillet 2019.

**Après avoir ouï l'exposé, le conseil municipal,
à l'UNANIMITE :**

- **APPROUVE le rapport de la CLECT de la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée du 8 juillet 2019 tel que présenté en annexe, et l'application des montants des attributions de compensation prévus dans celui-ci.**
- **CHARGE Monsieur le Maire de procéder à l'exécution de la présente délibération.**

**COMPTE RENDU DE LA
SÉANCE DU 27 AOUT 2019**

20190812. Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable Vendée eau

Présentation du RPQS de Vendée Eau
Le conseil à l'unanimité prend acte

20190813. Présentation du rapport annuel de Trivalis

Présentation du rapport annuel de Trivalis
Le conseil à l'unanimité prend acte

20190814. Délibération pour autoriser la signature d'une convention pour l'entretien des poteaux incendie

Rapporteur : Joel GIRAUD

Exposé :

La convention qui nous lie à la SAUR pour la maintenance et l'entretien des appareils de défense contre l'incendie arrive à échéance et il convient de la renouveler.

Rappelle des conditions :

Tous les ans la société effectue, sur un tiers du parc des prises d'incendie (poteaux et bouches) :

- ✓ Visite de vérification de l'état des prises d'incendie et de leur fonctionnement
- ✓ Graissage
- ✓ Remplacement des pièces jugées défectueuses (détails dans la convention)

Tous les ans la société effectue :

- ✓ La rédaction d'un rapport retraçant notamment l'inventaire des équipements, l'état général des équipements, les opérations d'entretien effectuées, les opérations de remplacement à effectuer.

Tarifs :

- ✓ **Par poteau incendie entretenu, l'unité : 60.00€ HT**
- ✓ **Par bouche incendie entretenue, l'unité : 26.00€ HT**

EN OPTION :

- ✓ **Brossage et peinture extérieure des poteaux et bouches d'incendie et apposition d'un numéro d'identification : 26.00€ HT**

Pour mémoire tarifs des contrats de chaque commune historique :

	AUZAY	CHAIX
Par poteau incendie entretenu, l'unité :	75.00€ HT	60.00€ HT
Par bouche incendie entretenue, l'unité :	28.00€ HT	26.00€ HT

**COMPTE RENDU DE LA
SÉANCE DU 27 AOUT 2019**

Après avoir ouï l'exposé, le conseil municipal, à l'UNANIMITE :

- Autorise le Maire à signer la convention avec la SAUR pour l'entretien des poteaux incendie.

20190815. DELIBERATION POUR L'ACQUISITION DE PARCELLES DANS LE CADRE DE LA REALISATION DU NOU-VEAU FRANCHISSEMENT DE LA VENDEE – ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2019-0404 DU 02 AVRIL 2019
--

Rapporteur : Joël GIRAUD

Monsieur le Maire explique au conseil qu'à la suite d'une erreur de communication, il convient de revoir le tarif d'acquisition de la parcelle ZL 106 appartenant en indivision à la famille Martin-Chaigne.

En effet le prix annoncé au notaire pour cet acquisition est de 0.50€ le m² alors que la délibération mentionne un prix de 0.20€ le m².

Superficie de la parcelle : 4340.00m²

Il précise par ailleurs que cette modification ne concerne pas les parcelles D 585 - D586 - D587

Après en avoir délibéré, à

12 Voix POUR (J GIRAUD, P CAQUINEAU, B NAUDON, O LIGER, C REMAUD, P GIRARD, L GROLLEAU, D PEUAUD, M BAZIRE, I MALLARD-LUCAS)

5 VOIX CONTRE (MC TRICHET, D GATINEAU, M HÉRAUD)

1 ABSTENTION (J. PIZON)

Le conseil décide :

- que la présente délibération annule et remplace la délibération 2019-0404 du 02 avril 2019
- de fixer à 0.50€/m² le prix d'acquisition de la parcelle ZL 106, appartenant en indivision à la famille MARTIN – CHAIGNE
- de modifier le tableau présenté lors de la réunion de conseil du 02 avril 2019 comme suit :

Parcelle	Superficie	Propriétaire	Prix d'achat	Cout Total en €
D585	625	Indivision Paquet-Métails	0,20€ du m ²	125
D586	1015	Indivision Paquet-Métails	0,20€ du m ²	203
D587	1237	Indivision Guyonnet-Delaunay	0,20€ du m ²	247,4
ZL106	4340	Indivision Martin-Chaigne	0.50€ du m ²	2170

- d'acquérir les parcelles au prix mentionné ci-dessus, augmenté des frais de notaire
- d'autoriser le Maire à signer tout document en lien avec ce dossier

QUESTIONS DIVERSES

- FINANCEMENT DU PONT

Monsieur le Maire rend compte de son entretien avec le trésorier. Ce dernier préconise d'ouvrir une ligne de trésorerie pour la durée des travaux avec un prêt à suivre.

- ACQUISITION DE TERRAINS

Monsieur le Maire signe les actes notariés pour les acquisitions de terrains dans le cadre du projet de franchissement de la Vendée mardi 3 septembre.

**COMPTE RENDU DE LA
SÉANCE DU 27 AOUT 2019**

- **REUNION TRANSFERT DE COMPETENCES ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

A la demande de Monsieur le Maire, dans le cadre du transfert de compétence assainissement collectif et en prévision du lancement du marché pour la construction d'une nouvelle station d'épuration, une réunion, en présence des élus et gestionnaires de ces dossiers respectifs pour la commune et la CCPFV, est prévue le 12 septembre à 16h (lieu à définir). Madame Auger en charge des finances pour la commune sera également conviée.

- **VOIRIE**

L'Entreprise Colas est intervenue

- ✓ Route du Langon
- ✓ Au niveau du fossé de la Vallée Bernaude

Le « PATA » est programmé pour le 16 et 17 septembre

L'enrobé du chemin de Remejoux est programmé pour la semaine prochaine

- **RIVIERE VENDEE**

Compte tenu de la période estivale, propice au développement de la Jussie, l'arrachage par les services de la SMVSA est actuellement en cours sur le linéaire communal.

- **TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX**

Ecole :

A revoir en septembre le rivet au niveau de la gouttière de l'école

Anti-pince doigts à installer au restaurant scolaire de Chaix

Lavoir :

Lavoir une intervention sur la poutre principale a eu lieu cette semaine

- **PRESTATION PRESSING A L'ECOLE**

Relancer l'entreprise C2K pour le devis

- **SOURICIDE**

Date limite de commande le 14 septembre en mairie

- **POLICE MUNICIPALE**

Il est envisagé d'étudier la faisabilité du recrutement d'un policier municipal mutualisé avec les communes limitrophes

- **ETAT CATASTROPHE NATURELLE SECHERESSE**

L'arrêté ministériel est paru le 9 août 2019

- **ASSOCIATIONS**

Réunion pour les responsables d'association le mardi 3 septembre à 19h salle Edmond Gauvrit.

- **TERRAINS DE FOOTBALL**

L'entretien des terrains de football est prévu cette semaine et la semaine prochaine (taillage de 2 haies et suppression d'une autre)

Fin de réunion 23h30